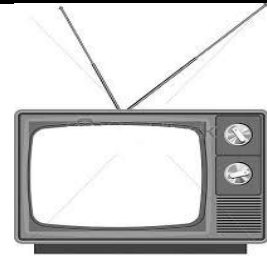




La CGT des Hautes-Pyrénées vous souhaite la bienvenue sur le parcours du Tour de France et vous invite à suivre sur écran l'étape en direct sur son stand.



Sans le Tour de France, épreuve créée en 1903 par le journal "L'Auto", le mois de juillet ne serait pas tout à fait le même. Il reste le seul spectacle sportif de cette ampleur, gratuit et... livré à domicile.

Mais le Tour de France, c'est aussi le Tour de la France. De cette France populaire, chaleureuse et familiale. Celle qui travaille, qui résiste, qui lutte et qui se bat. Celle qui ne s'en laisse pas conter. Jamais ! Celle qui donne au Tour de France ces belles couleurs de fête.

La présence de la CGT et de son journal, la Vie ouvrière sur le Tour remonte à 1947.

En 1947, au lendemain de la guerre, le Tour reprend sa route : les titres de presse ayant résisté aux forces d'extrême-droite et contribué à la libération du pays sont invités gratuitement dans la caravane publicitaire du Tour dit de la reprise. Ils vendent au public leurs journaux. A la poignée. C'est ce que feront longtemps les militants syndicaux et les salariés de la « Vie Ouvrière », comme ceux de l'Humanité, du Parisien Libéré, ou de Libération.

Pour la « Vie Ouvrière », seul titre de presse syndicale, être présente sur le Tour c'est porter les couleurs de la CGT auprès d'un public constitué pour l'essentiel d'ouvriers, d'employés et de retraités.

Le même public à qui s'adresse toute l'année la CGT à l'entreprise et dans les territoires. Un public pour qui le Tour est une fête et qui nous reconnaît parce que nous en faisons partie.

Aujourd'hui comme hier : le tour est une fête et un moment de rencontre sur les questions sociales, locales ou nationales.

La lutte actuelle contre la régression de la loi El Khomri en est l'illustration.

Pour la CGT, être sur le TOUR c'est participer à une fête dont nous faisons partie et s'adresser au public auquel elle s'adresse toute l'année dans les entreprises et les territoires.

Ces derniers mois, ont notamment été marqués par la lutte pour exiger le retrait de la loi « El Kohmri » et de nouvelles protections pour les salariés (**voir au verso**).

De nombreuses et diverses manifestations conviviales sont organisées tout le long de la route. En 2016, les militants de la CGT, n'ont ménagé ni leur peine ni leur imagination pour tenir des activités syndicales, estivales, festives et néanmoins revendicatives. Nous voilà donc présents, à Payolle, à l'occasion de cette 7^{ème} et 8^{ème} étape.

**Carton
Rouge !**

Au gouvernement.

Après l'utilisation du 49.3 pour imposer la loi Travail !

4 raisons d'exiger le retrait du projet de loi

1. **L'inversion de la hiérarchie des normes**, qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable, et qui généralise les logiques de dumping social et d'inégalité entre les salariés.
2. **Travailler plus pour gagner moins !** - La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise. - La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires. - L'incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires dans les petites entreprises (salarié mandaté). Etc...
3. **Faciliter les licenciements** – Comme si faciliter encore et toujours davantage les licenciements développerait l'emploi...
4. **Ubériser le salariat** - Le projet de loi crée une nouvelle catégorie, les travailleurs et travailleuses des plateformes. Ainsi, le gouvernement légalise le dumping et met les salariés français en concurrence avec des travailleurs soit disant indépendants qui ne bénéficient d'aucune protection sociale.

Ce que nous voulons :

- **Travailler moins pour travailler tous et mieux.**
- **Un code du travail qui protège davantage les salariés.**

L'état français hors la loi !

Fin juin, le comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a publié un rapport très critique à l'égard du projet de loi travail et a estimé que « les dérogations à des protections acquises » étaient particulièrement préoccupantes.

L'instance a donc invité le gouvernement Français à s'assurer que la loi n'avait pas pour

effet de précariser le travail et de diminuer la protection sociale des travailleurs. Le CESCR a également pointé la dangerosité du fameux article 2 de la loi travail qui amenuise l'espace démocratique de négociation des conventions collectives en faisant primer dans certains cas l'accord d'entreprise sur l'accord de branche.

« La loi travail viole de façon magistrale les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail ! » Philippe MARTINEZ Secrétaire Général de la CGT

La CGT n'exclut donc pas, de saisir l'organisation internationale du travail (OIT) pour violation des conventions 87 et 98 sur les libertés syndicales et les principes de la négociation collective.

Le précédent GREC... Dans les années 2010 à 2012, les organisations syndicales grecques avaient déposé des recours devant l'OIT suite à la remise en cause des conventions collectives. Le comité des libertés syndicales avait alors estimé que « la négociation décentralisée de dispositions dérogatoires dans un sens moins favorable que les dispositions de niveau supérieur déstabilisait les mécanismes de négociation collective et allait à l'encontre des conventions 87 et 98.

Le projet de loi « travail » est hors-la-loi internationale.

Il l'est doublement : devant l'Organisation internationale du Travail et devant les Nations-Unies.

Le gouvernement doit donc le retirer faute de quoi, nous n'aurons pas d'autre choix que de poursuivre la mobilisation contre ce projet injuste et illégal.

Préparons-nous à une rentrée offensive !